

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

2. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 Mars 2024
Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	20 405 893,873	14 066 533,669
Actions et droits rattachés		15 203 640,062	10 758 144,104
Obligations et valeurs assimilées		5 202 253,811	3 308 389,565
Placements monétaires et disponibilités		338 337,130	165 692,888
Disponibilités		338 337,130	165 692,888
TOTAL ACTIF		20 744 231,003	14 232 226,557
PASSIF			
Autres créditeurs divers	5	17 990,564	11 913,728
TOTAL PASSIF		17 990,564	11 913,728
ACTIF NET			
Capital	6	19 960 828,882	13 721 117,318
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		590,547	838,391
Sommes distribuables de l'exercice		764 821,010	498 357,120
ACTIF NET		20 726 240,439	14 220 312,829
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 744 231,003	14 232 226,557

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	7	998 847,656	617 759,816
Dividendes		707 680,776	463 615,016
Revenus des obligations et valeurs assimilées		291 166,880	154 144,800
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		998 847,656	617 759,816
Charges de gestion des placements	8	(218 509,106)	(114 516,858)
REVENU NET DES PLACEMENTS		780 338,550	503 242,958
Autres charges	9	(33 647,537)	(22 273,983)
RESULTAT D'EXPLOITATION		746 691,013	480 968,975
Régularisation du résultat d'exploitation		18 129,997	17 388,145
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		764 821,010	498 357,120
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(18 129,997)	(17 388,145)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		720 319,890	50 606,099
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(4 927,196)	17 014,040
Frais de négociation de titres		(40 681,095)	(20 663,535)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 421 402,612	527 925,579

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 421 402,612	527 925,579
Résultat d'exploitation	746 691,013	480 968,975
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	720 319,890	50 606,099
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 927,196)	17 014,040
Frais de négociation de titres	(40 681,095)	(20 663,535)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(660 562,566)	(394 783,776)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 745 087,564	6 319 033,204
Capital initial	-	-
Souscriptions		
- Capital	5 557 782,321	6 138 124,227
- Régularisation des sommes non distribuables	23 626,910	25 236,611
- Régularisation des sommes distribuables	180 729,474	172 211,566
- Droits d'entrée		
Rachats		
- Capital	(16 414,125)	(16 075,200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(167,375)	(51,200)
- Régularisation des sommes distribuables	(641,875)	(412,800)
- Droits de sortie	172,234	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 505 927,610	6 452 175,007
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 220 312,829	7 768 137,822
En fin de l'exercice	20 726 240,439	14 220 312,829
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 358 568	749 227
En fin de l'exercice	1 907 164	1 358 568
VALEUR LIQUIDATIVE	10,868	10,467
TAUX DE RENDEMENT	7,33%	4,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement le premier exercice du fonds s'étend du 11 février 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Au 31/12/2023, les bons du trésor assimilables (BTA) détenus par le FCP CEA BANQUE DE TUNISIE sont valorisés à la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Bien que la ligne BTA 6,6% mars 2027 soit émise avant le 31/12/2017, elle n'a pas été valorisée au coût amorti tel que recommandé dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29/08/2017 à l'initiative du ministre des finances en présence des différentes parties prenantes.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 20 405 893,873 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre Du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% Actif Net
Actions & droits rattachés			14 396 092,546	15 203 640,062	73,35%
Actions			14 396 092,546	15 203 640,062	73,35%
Actions SFBT	TN0001100254	81 100	1 297 675,664	1 002 801,500	4,84%
Actions SPDIT - SICAF	TN0001400704	71 222	585 362,930	605 387,000	2,92%
Actions ATTIJARI BANK	TN0001600154	12 900	454 464,440	592 484,100	2,86%
Actions BIAT	TN0001800457	12 400	780 710,570	1 136 385,600	5,48%
Actions BANQUE DE TUNISIE	TN0002200053	246 500	1 298 333,460	1 315 817,000	6,35%
Actions AIR LIQUIDE	TN0002300358	3 930	351 131,670	318 754,440	1,54%
Actions PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	TN0002500650	27 300	1 153 616,962	1 336 335,000	6,45%
Actions ASTREE	TN0003000452	26 770	1 385 105,020	1 298 345,000	6,26%
Actions AMEN BANK	TN0003400058	8 900	225 702,569	296 823,900	1,43%
Actions UIB	TN0003900107	18 000	345 348,610	466 290,000	2,25%
Actions CIL	TN0004200853	560	6 920,000	10 746,400	0,05%
Actions PGH	TN0005700018	35 423	315 405,720	268 081,264	1,29%
Actions MAGASIN GENERAL	TN0006440010	1 300	28 555,710	10 387,000	0,05%
Actions SOTUVER	TN0006560015	102 000	710 291,360	1 227 672,000	5,92%
Actions SOTRAPIL	TN0006660013	29 500	375 731,730	434 918,500	2,10%
Actions TPR	TN0007270010	147 000	638 002,630	729 561,000	3,52%
Actions TELNET HOLDING	TN0007440019	31 069	245 260,020	240 318,715	1,16%
Actions LANDOR	TN0007510019	20 000	146 773,410	120 020,000	0,58%
Actions ONE TECK HOLDING	TN0007530017	100 900	832 726,110	892 965,000	4,31%
Actions CITY CARS	TN0007550015	7 000	70 023,300	85 309,000	0,41%
Actions EURO-CYCLES	TN0007570013	16 800	424 467,520	266 028,000	1,28%
Actions SAH LILAS	TN0007610017	124 500	1 065 360,150	994 381,500	4,80%
Actions MPBS	TN0007620016	19 700	87 735,470	112 743,100	0,54%
Actions SOTIPAPIER	TN0007630015	24 199	138 239,892	134 957,823	0,65%
Actions DELICE HOLDING	TN0007670011	70 900	938 625,079	827 048,500	3,99%
Actions UNIMED	TN0007720014	30 100	232 247,190	226 412,200	1,09%
Actions SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	960	17 300,000	15 875,520	0,08%
Actions ASSURANCE MAGHREBIA	TN0007830011	2 900	159 592,600	152 105,000	0,73%
Actions ASSURANCE MAGHREBIA VIE AA	TNDKJ8O68X14	14 000	85 382,760	84 686,000	0,41%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier			4 983 518,200	5 202 253,811	25,10%
* BTA		3 200	2 983 518,200	3 106 253,811	14,99%
BTA 6,5% JUIN 2025	TN0008000705	200	172 000,000	198 202,846	0,96%
BTA 6,6% MARS 2027	TN0008000655	100	95 934,200	95 570,229	0,46%
BTA 7,3% DECEMBRE 2027	TN0008000770	300	272 100,000	277 339,563	1,34%
BTA 7,5% JANVIER 2028	TN0008000796	600	549 700,000	588 574,122	2,84%
BTA 8% NOVEMBRE 2025	TNOXRGYG8RL8	1 000	971 884,000	981 249,438	4,73%
BTA 7,2% MAI 2027	TN0008000747	1 000	921 900,000	965 317,613	4,66%
* EMPRUNT NATIONAL		20 000	2 000 000,000	2 096 000,000	10,11%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 2ème tranche	TNN50G7PX8W5	20 000	2 000 000,000	2 096 000,000	10,11%
TOTAL GENERAL			19 379 610,746	20 405 893,873	98,45%
Pourcentage par rapport au total des actifs					98,37%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>D'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u> <u>Nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>Values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>Au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>Values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	13 843 310,392	94 097,800	129 125,477	14 066 533,669	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	3 820 900,740			3 820 900,740	
EMPRUNT NATIONAL	2 000 000,000			2 000 000,000	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	-90 705,186			-90 705,186	-4 927,196
BTA	-193 895,200		(*) -6 104,800	-200 000,000	
<u>Variation des plus ou moins-value latentes</u>			720 319,890	720 319,890	
<u>Variation des intérêts courus sur BTA</u>		88 844,760		88 844,760	
Soldes au 31 décembre 2023	19 379 610,746	182 942,560	843 340,567	20 405 893,873	-4 927,196

(*) Plus-value sur BTA échus en 2023

Note 5 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2023 un montant de 17 990,564 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	1 724,445	1 201,713
Etat, retenue à la source	5 837,111	4 133,310
Commissaire aux comptes	10 429,008	6 578,705
TOTAL	17 990,564	11 913,728

Note 6 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	13 721 117,318
Nombre de parts	1 358 568
Nombre de porteurs de parts	1 140

Souscriptions réalisées

Montant	5 557 782,321
Nombre de titres émis	550 221
Nombre de porteurs de parts nouveaux	328

Rachats effectués

Montant	(16 414,125)
Nombre de titres rachetés	(1 625)
Nombre de porteurs de parts sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	720 319,890
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(4 927,196)
Frais de négociation de titres	(40 681,095)
Droits de sortie	172,234
Régularisation des sommes non distribuables	23 459,535

Capital au 31-12-2023

Montant	19 960 828,882
Nombre de parts	1 907 164
Nombre de porteurs de parts	1 467

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 998 847,656 DT, et se détaillent comme suit :

	Année 2023	Année 2022
<u>Dividendes</u>		
- des actions	707 680,776	463 615,016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- Revenus des BTA	195 166,880	154 144,800
- Revenus Emprunt National	96 000,000	0,000
TOTAL	998 847,656	617 759,816

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2023 à 218 509,106 DT et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Commission de gestion	180 573,493	89 045,037
Rémunération du dépositaire	37 935,613	25 471,821
TOTAL	218 509,106	114 516,858

Note 9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 33 647,537 DT et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Redevance CMF	18 985,672	12 753,633
Honoraires commissaire aux comptes	14 279,370	9 430,350
Impôts et taxes	370,000	90,000
Autres charges	12,495	-
TOTAL	33 647,537	22 273,983

Note 10 : Autres informations

10.1. Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	0,524	0,455	0,396	0,311	0,176
Charges de gestion des placements	(0,115)	(0,084)	(0,072)	(0,073)	(0,054)
Revenus nets des placements	0,409	0,370	0,324	0,239	0,122
Autres charges	(0,018)	(0,016)	(0,018)	(0,019)	(0,019)
Résultat d'exploitation (1)	0,392	0,354	0,306	0,220	0,103
Régularisation du résultat d'exploitation	0,010	0,013	0,016	0,008	0,040
Sommes distribuables de l'exercice	0,401	0,367	0,322	0,228	0,143
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,378	0,037	0,071	0,116	(0,027)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,003)	0,013	0,000	0,039	0,019
Frais de négociation de titres	(0,021)	(0,015)	(0,025)	(0,009)	(0,040)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,001	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,354	0,035	0,047	0,146	(0,048)

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>0,745</u>	<u>0,389</u>	<u>0,353</u>	<u>0,365</u>	<u>0,055</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,354</u>	<u>0,035</u>	<u>0,047</u>	<u>0,146</u>	<u>(0,048)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,012	0,019	0,010	(0,049)	(0,059)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,366</u>	<u>0,053</u>	<u>0,057</u>	<u>0,096</u>	<u>(0,107)</u>
Distribution de dividendes	<u>0,367</u>	<u>0,321</u>	<u>0,227</u>	<u>0,143</u>	<u>0,000</u>
Valeur liquidative	10,868	10,467	10,368	10,217	10,036

10.2 Ratios de gestion des placements

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,25%	1,04%	1,03%	0,82%	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,20%	0,26%	0,21%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,27%	4,37%	4,37%	2,48%	1,96%
	17 473	10 994	5 247	2 367	1 054
Actif net moyen	276,634	225,326	448,187	954,537	575,261

10.3 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement. Cette rémunération a été modifiée à la hausse par le Conseil d'Administration réuni en date du 12 Juillet 2022, en le portant de 0,6% TTC à 0,8% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er Octobre 2022.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,2% TTC l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.